

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Dumont](#)

<https://www.cadre21.org/membres/64d291690200b4742671824d>

Date d'obtention : 2020-10-09 15:51:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet d'agir le plus rapidement possible lors d'une situation de se ring et de la bonne manière. Elle contribue à éviter que la situation s'agrandisse et à rassurer la victime et mettre les policiers dans la situation lorsqu'il s'agit d'une infraction: possession, diffusion, production.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me guidera afin d'agir adéquatement, avec les outils à porter de main avec la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas consulter les images

Laisser le téléphone dans le sac de la trousse.

Contacter la police rapidement

Rassurer la victime